

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 MARS 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11

L'an deux mille seize, le lundi 7 mars à 19H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA.

Date de convocation : 29/02/2016.

Marie Paule FAUGERAS a été élue secrétaire de séance

I – AFFAIRES FONCIERES

A - Vente de la salle communale Arméra

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au regard de la loi du 11/02/2005 portant obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap avant le 01/01/2015.

Au vu des travaux à engager et de leur coût significatif pour réaliser la mise aux normes de la salle de l'Arméra, il propose d'en effectuer la cession.

Dans un deuxième temps, en collaboration avec la SEMVAL, la commune mènera une étude afin de construire dans l'enceinte d'un bâtiment affecté au domaine skiable, une salle hors sac qui sera totalement accessible.

Approuvé à l'unanimité.

B - Vente de parcelles à la SCI familiale Anchical

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de vente à la SCI FAMILIALE ANCHICAL les parcelles B 1726, B1727, B 1762, B 1763, B1757, B1756, situées au lieu-dit BARILLON pour un montant total de 18 634 €.

Approuvé à l'unanimité.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS M49 –M14 ET AFFECTATION DU RESULTAT

- Compte Administratif de l'eau et de l'assainissement

. Fonctionnement :

Dépenses :.....	404 086.68 €
Recettes :.....	431 504.10 €
Résultat d'exploitation :.....	27 417.42 €

. Investissement :

Dépenses :.....	83 589.21 €
Recettes :.....	159 952.59 €
Solde	76 363.38 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de laisser au compte R002 l'excédent de fonctionnement de 27 417.42 €.

- Compte Administratif de la Commune

. Fonctionnement :

Dépenses :.....	4 206 668.34 €
Recettes :.....	5 067 123.28 €
Report en fonctionnement recette.....	45 614.70€
Résultat d'exploitation :.....	906 069.64 €

. Investissement :

Dépenses :.....	2 529 267.88 €
Recettes :.....	2 152 488.23 €

Résultat négatif d'investissement 376 779.65 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide *d'affecter le résultat d'exploitation soit 906 069.64 € en investissement au compte 1068.*

III – COMPTES DE GESTION M14 ET M49

Monsieur l'adjoint aux finances indique que les comptes de gestion de la commune (budget M14) et de l'eau et l'assainissement (budget M49), présentés par Monsieur LACHAUX, trésorier de Saint Michel de Maurienne, sont conformes aux comptes administratifs.

Approuvé à l'unanimité.

IV – CONVENTIONS

- Convention de maintenance technique sur les toilettes sèches publiques avec SANISPHERE

Présentation de la convention de maintenance technique sur les toilettes sèches publiques des Déserts avec l'entreprise SANISPHERE.

Ce contrat de prestation est valable pour une durée de trois ans pour un montant indexé.

Approuvé à l'unanimité.

- Convention navettes avec la SEMVAL

Présentation de la convention concernant la participation de la SEMVAL aux navettes station.

Ce contrat est valable pour la saison d'hiver 2015-2016.

La SEMVAL s'engage à participer au coût de la navette 1500/1800 pour un montant de 85 000.00 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

VI – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le permis de construire accordé à la SCI Familiale Anchical fait l'objet d'une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Dans la délibération de délégations d'attribution et de fonction données par le Conseil Municipal au Maire, celui-ci ne peut ester en justice que pour les cas prévus par le Conseil Municipal

Il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette action particulière et désigne le cabinet FIDAL pour défendre la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

VII – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- DSP Remontées Mécaniques présenté par Monsieur Philippe BAUDIN

Quatre candidats (SEMVAL, MAULIN SKI, LOISIRS DEVELOPPEMENT et LABELLEMONTAGNE) ont été autorisés à présenter une offre de prestations sur la base du dossier de consultation qui leur a été envoyé.

Un seul dossier est parvenu en Mairie ; il s'agit de la SEMVAL.

- Syndicat Mixte présenté par Monsieur Alexandre ALBRIEUX

Vote du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016.

La contribution de la commune augmente légèrement.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

IX – INFORMATIONS DIVERSES

La bergère du groupement pastoral des Blanches formule une demande pour installer une caravane à côté de son parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.